



Livret de Certification Plongeur Autonome 20m Open Water

NF-EN 14153-2 / ISO 24801-2

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



FSGT
14 / 16 Rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
01 49 42 23 19 info@plongee.fsgt.org

www.plongee.fsgt.org

PLONGEUR AUTONOME 20M

Open Water NF-EN 14153-2 / ISO 24801-2

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur qui a acquis les compétences nécessaires pour organiser ses plongées et évoluer en autonomie dans un groupe de son niveau, en conformité avec les directives du directeur de plongée et la réglementation en vigueur. En outre, il est apte à répondre à un besoin d'assistance d'un équipier en difficulté.

Les plongées en autonomie sont réalisées :

- sans paliers de décompression,
- avec une assistance de surface prête à intervenir,
- dans des conditions identiques ou meilleures que celles de la formation.

Notons que seuls les plongeurs ayant 18 ans pourront faire valoir leur prérogative de plongeur autonome.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique en scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux normes ISO, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un encadrant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT ou d'un encadrant niveau II breveté et licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.
- Avant de participer à des plongées dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO), l'élève doit, dans l'Espace Aquatique Restreint (EAR), démontrer à un moniteur les connaissances théoriques et les compétences pratiques suffisantes pour évoluer dans l'EAO.
- Les titulaires du brevet de Plongeur niveau 1 ou de la qualification Plongeur encadré 12m peuvent faire l'objet d'allègements de formation ; les plongées d'enseignement dans le cadre du PE12 ou du P1 FSGT peuvent être pris en compte dans la formation PA20 dans la mesure où la durée globale de la formation n'excède pas 18 mois.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Etre âgé au moins de 14 ans à la remise de la qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 7 plongées en EAO encadrées par un E3 ou par un E2 sous la direction d'un E3.
- L'évaluation des savoir-faire doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du président du club et de l'encadrant ayant validé les compétences et supervisé la formation.

Les plongeurs titulaires de la qualification PA20, peuvent demander directement la délivrance du brevet de Plongeur de niveau 1.

Module SURFACE

- 1- Connaissance de l'équipement personnel (matériel autonomie) et vérification de l'équipement de l'ensemble de la palanquée.
- 2 – 100m capelé, en groupe, système de stabilisation gonflable vide.
- 3- Sauts usuels et procédures de sorties d'eau adaptées dans le cadre de l'autonomie.
- 4- Techniques d'immersion.

Date :

Tampon et signature :

Module SAVOIR-FAIRE EAR

- 5- Lâcher et reprise d'embout + remonter en expiration embout en bouche d'une profondeur de 3 à 5m.
- 6- Maîtrise du poumon-ballast (équilibre, lestage et ventilation).
- 7a- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable.
- 8a- Vidage de masque après cycles respiratoires.
- 9a- Interprétation et réaction aux signes.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

Module SAVOIR-FAIRE EAO

7b- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable.

8b- Vidage de masque après cycles respiratoires.

9b- Interprétation et réaction aux signes.

10- Descente en pleine eau.

11- Remonter à vitesse contrôlée (sans instrument), se stabiliser à 3m, tour d’horizon et ok surface.

12- Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu’à la surface.

13a- Remonter son binôme en panne d’air jusqu’à la surface.

13b- Aller demander le détendeur de secours du binôme et remonter à 2 jusqu’à la surface.

Date :

Tampon et signature :

Module EVOLUTION

14- Planifier et organiser sa plongée ; évoluer en équipe avec un retour à un point donné dans les conditions de l’autonomie.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

Module THEORIE (à l'écrit ou l'oral)

15- Lois physiques et leurs applications à la plongée (Archimède, Mariotte, Henry et Dalton).

16- Accidents de plongée (causes, mécanismes, symptôme, et prévention).

17- Matériel utilisé par le plongeur et utilisation de son ordinateur

18- Organisation et planification des plongées

<p><i>Date :</i></p> <p><i>Tampon et signature :</i></p>
--

19- Découverte de l'environnement subaquatique des petits fonds sensibilisation à sa préservation.

20- Notion de physiologie (appareils ventilatoire, circulatoire et ORL).

21- Problèmes de plongée (unitaires, successives, consécutives remontées anormales et utilisation des tables).

22- Informations concernant les 1^{ers} secours et le traitement des accidents de plongée.

23- Connaissances de la réglementation en vigueur et notions sur les institutions sportives liées à la plongée.

<p><i>Date :</i></p> <p><i>Tampon et signature :</i></p>
--

Nom du stagiaire :

Attestation de réussite - PA 20



A archiver au club dans le cas d'une demande de carte par intranet,
Ou à transmettre au siège de la fédération en guise de demande de carte.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse (réception carte) :

.....

N° de licence FSGT :

N° de brevet (attribué par le club : 4 lettres + 2 derniers chiffre de l'année + n° d'ordre) :

Nom et tél du club :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention de la qualification PLONGEUR AUTONOME 20M et souhaite obtenir une carte brevet FSGT/ISO (5€)

Le jury et le Président du club certifient avoir vérifié la conformité des pré-requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :

Le candidat est également titulaire de la qualification Plongeur Encadré 40m et souhaite obtenir une carte brevet Plongeur Niveau 2 FSGT/CMAS (8€)

OUI

NON